

6. Des fonctionnaires du ministère ont-ils visité la clinique du Texas ou songent-ils à le faire et, si oui, *a*) quels sont leurs nom et description de fonctions, *b*) quand l'ont-ils fait ou le feront-ils?

7. Des Canadiens victimes du cancer ont-ils communiqué avec le ministère au sujet de ce médicament et, si oui, *a*) comment, *b*) combien de ces personnes ont été ou sont traitées à l'antineoplaston, *c*) pourquoi ont-elles communiqué avec le ministère, *d*) quelle a été la réponse du ministre?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Non. *a*) (i) et (ii) Sans objet. *b*) (i) Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne prévoit pas mettre l'antineoplaston à l'essai. (ii) Sans objet.

2. L'hôpital Princess Margaret à Toronto a procédé à des essais sur l'antineoplaston. Les résultats obtenus ne révèlent pas d'activité antitumorale. Le ministère ignore si des essais ont été réalisés aux États-Unis.

3. *a*) et *b*) On a communiqué par lettre avec la Direction générale de la protection de la santé le 22 avril 1982, et celle-ci délèguait deux de ses médecins pour rencontrer le Dr Burzynski à Ottawa, le 13 mai suivant. On a expliqué à ce dernier les modalités d'application du règlement sur les aliments et drogues, puis examiné les directives concernant la préparation d'une présentation de drogue nouvelle préclinique à l'égard de l'antineoplaston.

4. *a*) Dans sa présentation de drogue nouvelle préclinique, le Dr Burzynski a effectivement révélé à des représentants médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social les principes gouvernant l'extraction de l'antineoplaston. *b*) Le produit se compose de plusieurs chaînes polypeptidiques différentes.

5. *a*) *b*) et 6. M. S. Ghani (Division de l'évaluation pharmaceutique, Bureau des médicaments humains prescrits, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social) a visité l'Institut de recherche Burzynski à Houston (Texas), les 29 et 30 juillet 1982.

7. Oui. *a*) Appels téléphoniques et lettres. *b*) On n'en connaît pas le nombre. *c*) Afin d'obtenir des renseignements sur l'innocuité de l'antineoplaston et de savoir s'il était offert au Canada. *d*) Le ministère a répondu de la manière habituelle dans ces cas-là, c'est-à-dire que le ministre a déclaré que le fabricant est tenu de présenter des données suffisantes sur l'innocuité de la drogue nouvelle ainsi que des renseignements en démontrant l'efficacité pour l'usage auquel elle est destinée. En ce qui touche aux drogues anticancéreuses, le fabricant doit prouver leur pouvoir contre le cancer induit chez l'animal avant que des études ne puissent être entreprises chez l'homme. En outre, le fabricant doit présenter des données complètes sur la fabrication du produit, y compris des renseignements sur le contrôle de la qualité, les essais de stérilité, etc.

\* \* \*

[Traduction]

#### QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 4714, marquée d'un astérisque?

#### Questions au Feuilleton

[Français]

**Mme le Président:** On a répondu à la question mentionnée par l'honorable secrétaire parlementaire.

[Texte]

#### \*L'ENQUÊTE SUR LE DÉRAILLEMENT DE MISSISSAUGA

Question n° 4714—**M. Fisher:**

1. *a*) Quand la commission d'enquête judiciaire sur le déraillement du CP à Mississauga, en 1979, a-t-elle été créée, *b*) quand a-t-elle terminé ses travaux, *c*) pendant combien de jours au total a-t-elle siégé?

2. Qui a été nommé *a*) avocat, *b*) avocat adjoint de la Commission?

3. *a*) L'avocat, *b*) l'avocat adjoint représentait-il un cabinet d'avocat au moment de sa nomination et, si oui, lequel?

4. Combien *a*) l'avocat, *b*) l'avocat adjoint a-t-il touché (i) par jour (ii) au total?

5. A-t-on versé des montants supplémentaires aux cabinets d'avocats, en sus des honoraires négociés pour les services personnels des intéressés et, si oui, *a*) combien, *b*) ces montants ont-ils été versés à titre de supplément d'honoraires ou en paiement de dépenses attestées par un reçu?

[Traduction]

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Madame le Président, 1. *a*) L'enquête sur le déraillement de Mississauga a été ordonnée par un décret du conseil, le 4 décembre 1979.

*b*) Le rapport du juge Grange a été présenté à la Chambre des communes le 19 janvier 1981 et publié le même jour.

*c*) Il a fallu 127 jours pour la présentation des preuves et des plaidoyers à la Commission. Le décret du conseil établissait le 4 juin 1980 comme date originale de présentation du rapport; ce délai a, par la suite, été reporté au 4 décembre 1980. Le rapport était prêt à cette date.

2. *a*) Robert P. Armstrong, c.r., *b*) Willson T. McTavish, c.r.

3. *a*) Oui: Tory, Tory, Deslauriers & Binnington,  
Royal Park Plaza,  
C.P. 20,  
Toronto (Ontario),  
M5J 2K1.

*b*) Oui: Keyser, Mason, Coleman,  
McTavish & Lewis,  
Suite 701,  
201 City Centre Drive,  
Mississauga (Ontario),  
L5B 2T4.

4. *a*) (i) Cent dollars l'heure (jusqu'à concurrence de 60 heures par semaine). Les honoraires n'étaient pas payés à la journée.

(ii) Les honoraires n'ont pas été versés directement à M<sup>e</sup> R. P. Armstrong, mais à Tory, Tory, Deslauriers & Binnington. L'étude a facturé \$167,074.97 pour les honoraires de M<sup>e</sup> Armstrong en particulier.

*b*) (i) Quatre-vingt-quinze dollars l'heure (jusqu'à concurrence de 60 heures par semaine). Les honoraires n'étaient pas payés à la journée.

(ii) Les honoraires étaient versés à Keyser, Mason, Coleman, McTavish & Lewis. L'étude a facturé \$205,257 pour les honoraires de M<sup>e</sup> McTavish en particulier.